

Date de convocation	03/03/2016
Membres en exercice :	40
Membres présents :	32
Membres votants :	35

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VARENNE ET SCIE, LE LUNDI 11 AVRIL 2016

Le *Conseil Communautaire* de la Communauté de Communes Varenne et Scie, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Saint Honoré, le **Lundi 11 avril 2016 à 18 heures**, sous la Présidence de Gérard JOUAN, Président et Maire de La Chaussée

Commune	Délégués		Délégués		Commune	Délégués	
Anneville sur Scie	RIBET Jacky	E pvr	CHERON Sébastien	E	Le Catelier	ROLLAND Hervé	E
Belmesnil	LE VERDIER Guy	P	OGDEN Hugues	E	Les Cent Acres	VOLLET Jacques	P
	GUESDON Pascal	P			La Chapelle du Bourgay	GIFFARD Christian	P
Bertreville Saint Ouen	CALAIS Thérèse	P	PERCHEPIED Jean-Louis	A	Criquetot sur Longueville	LEFORESTIER Nicolas	P
Bois Robert	COTTEREAU Chantal	P	VASSEUR Christian	P	Crosville sur Scie	DEPREAUX Alain	P
La Chaussée	JOUAN Gérard	P	BOINET Daniel	P	Dénestanville	PRIEUR André	P
	BOUCOURT Daniel	P			Lintot les Bois	LEVAVASSEUR Marie-Christine	P
Longueville sur Scie	BUREAUX Olivier	P	HATCHUEL Albert	P	Manéhouville	DURAME Sébastien	E
	BOURDON Marie-Hélène	Epvr	GOUGEON Fabien	P	Muchedent	CRESENT Christine	P
	PETIT Thierry	Epvr			Notre Dame du Parc	VIDAL Bastien	E
Sainte Foy	CHANDELIER David	P	BRUNEVAl Didier	P	Saint Crespin	LANGLOIS Jean-Pierre	P
	TANNAI Richard	P			Saint Germain d'Etables	CHARDONNET Michel	P
Torcy le Grand	SERVAIS PICORD Laurent	P	BOULAIN Dominique	P	Saint Honoré	POTEL Paul	P
	GRANDSIR Sandrine	A	DROUAUX Christian	P			
Torcy le Petit	BERANGER Eric	P	LEGAY Daniel	P	Notre dame du parc	MALVAUT Claudine	P
	LEFEBVRE Jean-Marc	P			Manéhouville	PONTY François	P

2016-054 -- Compte Administratif 2015

Le Compte administratif 2015 est présenté.

RESULTAT CUMULE			
	Fonctionnement	Investissement	Solde d'exécution
Dépenses	-1.873.803,69	-244.518,00	
Recettes	+2.168.437,38	+188.094,16	
Solde d'exécution	+294.633,69	-56.423,83	
Report	+491.889,26	-39.046,97	+452.842,29
Total	+786.522,95	-95.470,80	+691.052,15
Restes en Dépenses		-3.537.751,00	
Restes en recettes		+3.494.270,00	
Total cumulé	+786.522,95	-138.951,80	+647.571,15

Sous la Présidence de André Prieur, doyen d'âge, le conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-APPROUVE le compte administratif 2015 conforme au compte de gestion.

2016-055 –AFFECTATION DU RESULTAT

Vu le compte administratif 2015,

Vu l'excédent de fonctionnement de 786.522,95 € et le déficit d'investissement de 95.470,80 €,

Vu les restes à réaliser déficitaires de 43.481 €,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

1068 : 138.951,80 €

excédent antérieur reporté : 647.571,15 €

2016-056 – SPANC – révision de la tarification

Sur proposition du Bureau, le conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE l'affectation suivante pour les subventions 2016 :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
UNSS	3100	3100	3100	3100	3100	3100	3100
Foyer socio éducatif du collège	700	700	700	700	700	700	700
ADMR	6250	6250	6250	6250	6250	6250	6250
Entraide et Services	2500	3000	3200	0	0	0	2500
Dieppe Informations Services	0	250	250	250	250	250	250
SPA Dieppoise (0.50 €/hab)	2265	2365.28	3696.50	3696.50	3761.50	3786.50	3807

2016-057 – Amortissements

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et à la majorité (1 contre, 1 abstention) :

-DECIDE de fixer les cadences d'amortissement comme suit :

Toiture église de Muchedent : 50 ans STEP ZA : 15 ans Travaux au château : 50 ans

2016-058 – Entretien des toitures terrasses et gouttières à la résidence Varenne et Scie

A la résidence Varenne et Scie à Longueville sur Scie, l'entretien des toitures terrasses et gouttières est à la charge des locataires.

Or, il s'agit uniquement de personnes âgées.

Il est proposé de conclure un marché avec une entreprise pour une prestation annuelle et de refacturer cela à Habitat 76 au titre des charges communes comme pour les espaces verts, à charge pour Habitat 76 de le facturer aux résidents.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-ACCEPTE cette proposition et AUTORISE le Président à signer un avenant à la convention actuelle.

2016-059 – Fiscalité et FPIC

La Commission des Finances, représentée par le Bureau, a analysé la situation financière de notre budget :

-Baisse de la DGF : -24500 € en 2016 (estimation), puis 2017.

Après la baisse de 9930 € en 2014, 24470 € en 2015, cela fera un manque de 83500 € dès 2017

-Marge budgétaire 2016

Dépenses de fonctionnement 1.787.490 + amortissement : 86.932 = 1.874.422 €

Recettes de fonctionnement : 1.869.550 + amortissement 20.119 : 1.889.669

Soit un autofinancement de 15.247 € (+12500 en 2017 car il n'y aura plus la participation du PLU de Criquetot)

Le remboursement du capital 48.852 € se trouve financé par l'excédent d'amortissement de 66.813 €, d'où il ressort un reste de 17.961 €

Dans ce budget est prévu le SDAN pour le fonctionnement 3390 €/an et le réseau de collecte 9441 (reste 2016 et 2017).

Il restera à payer la FTTH : 52000 €/an à compter de 2017 ou 2018 pendant 20 ans

-Gymnase : 1.565.000

RECETTES		
Subvention Département		240.000 €
Subvention Conseil Régional (10% -maxi 182836)		150.000 €
Subvention réserve Mme Chauvel 0.41% maxi 6000)		6.000 €
Subvention DETR		149.259 €
Participation les Grandes Ventes sur partie réhabilitation		38.400 €
TOTAL AIDE		583.659 €
SOLDE A FINANCER		931.341 €
Echéance annuelle sur 25 ans à 2.5% (estimation)		50.000 €

FPIC : en 2016, il augmente d'environ 28%.

	2015 voté	2015 attribué (droit commun car pas unanimité des conseils municipaux	2016 estimé (droit commun)	2016 proposé par le Bureau
Com Com Varenne et Scie	85.271	57.689	73.000	105.413
Les 22 communes	89.005	116.587	149.000	116.587
TOTAL	174.276	174.276	222.000	222.000

Rappel : pour déroger au droit commun, il faut un vote à la majorité des deux tiers du conseil communautaire et l'unanimité des conseils municipaux statuant à la majorité simple.

Pour réaliser le projet du gymnase, projet structurant de notre territoire, en 2017 avant la fusion, deux solutions possibles :

-fixer le FPIC au montant proposé par le Bureau

-augmenter la fiscalité

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité :

-DECIDE de modifier la règle de répartition du FPIC en maintenant aux communes le montant attribué en 2015, 100% de la hausse 2016 du FPIC étant attribué à la communauté de communes.

-FIXE les taux d'imposition comme suit, identiques à 2015 :

	Taux 2016
TH	8.18
FNB	1.92
CFE	19.29
FB	1.5

2016-060 – Budget 2016

Le projet de budget 2016 est présenté à l'assemblée.

La section d'investissement est équilibrée à hauteur de 4.037.493 €.

En exploitation, les dépenses s'élèvent à 1.982.762 € pour 2.537.240 € de recettes.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité :

-ADOpte le budget unique 2016

2016-061 – Budget MARPA – Décision modificative n°1

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité :

-DECIDE la modification budgétaire suivante au budget MARPA 2016 :

DI 2184 : +3000 DI 2188 : + 4000 RI 10222 : 960 RI 1316 : + 2300

2016-062 – Budget Lotissement MARPA – Décision modificative n°1

Afin de faciliter la vente des terrains et prouver qu'il n'est pas nécessaire de créer un radier pour les fondations des parcelles du lotissement MARPA, il est proposé de faire une étude de sol (2800 € HT).

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité :

-DECIDE la modification budgétaire suivante au budget Lotissement MARPA 2016 :

DF 6045 : + 2800 RF 7015 : +2800

-Informations diverses

Point sur la fusion

Le Président expose que des ateliers de travail seront invités à se réunir en fonction des compétences afin de préparer les statuts de la future collectivité.

Chacun des délégués est alors invité à s'inscrire dans un atelier.

Le Président rappelle la réunion du 18 avril, demandant à tous d'être présents.

Tennis de Sainte Foy

Le Président indique qu'à ce jour, parmi les engagements et investissements, il reste les Tennis de Sainte Foy pour lesquels nous n'avons pas engagé la rénovation.

Et de proposer de rencontrer Monsieur le Maire de Sainte Foy pour entendre ses attentes puis ensuite diligenter une étude de réaménagement.

La séance est levée à 19h30.

AFFICHAGE A PARTIR DU 18 AVRIL 2016.